



FICHE 20



Avoir une politique d'achats responsables

DESCRIPTIF

Choisir d'acheter des produits dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les meilleurs possibles sur toute la durée du cycle de vie participe pleinement à la démarche environnementale de l'établissement. Questionner sa politique d'achats et ses besoins pour acheter des produits plus vertueux nécessite de revoir ses pratiques et d'adopter une politique d'achats responsables. Cela vaut à la fois pour les produits alimentaires, les consommables mais également pour tout le matériel et le mobilier utilisé par l'établissement.

Pour y parvenir, une méthodologie en quatre points peut être utilisée.

1. Analyser les besoins en réalisant un état des lieux des pratiques :

- Segmenter les achats en famille (denrées alimentaires, produits d'entretiens, mobilier et vaisselle, équipements électriques, etc.).
- Réaliser un diagnostic du niveau de maturité du marché et de l'offre des fournisseurs.
- Prioriser les achats pour lesquels vous souhaitez obtenir des produits plus vertueux.
- Informer le personnel et les fournisseurs de la démarche.
- Intégrer ces informations dans un cahier des charges des achats.

2. Intégrer trois critères essentiels dans le choix d'achats responsables :

- Critères environnementaux : impact carbone (dont transport), préservation des ressources (durabilité, recyclabilité) et de la biodiversité, etc.
- Critères sociaux : conditions de fabrication, de travail, etc.
- Critères éthiques : lutte contre la fraude et corruption, protection des données, etc.

3. Choisir les produits et services :

- Intégrer les caractéristiques définies dans le cahier des charges des achats.
- Penser aux impacts sur tout le cycle de vie des produits et des services (production, usage, fin de vie).
- Privilégier les produits et services locaux et/ou porteurs d'un Écolabel européen ou national.
 - Pour les produits alimentaires : voir fiches 21 et 22.
 - Pour les services : blanchisserie, nettoyage, etc.
 - Pour les produits : détergents et autres produits de nettoyage ; papier (papier hygiénique, papier absorbant, papier de bureau, papier imprimé, papier transformé : enveloppes, cahiers) ; peintures et vernis utilisés lors de travaux, matériaux isolants, etc.
- Étudier la possibilité d'acheter des produits de seconde main.

2. Sélectionner les fournisseurs :

- Identifier et qualifier les fournisseurs de biens et de services.
- Préférer les fournisseurs :
 - Locaux (à moins de 160 km autour du restaurant).
 - Certifiés ISO 14001 (Système de management de l'environnement), ISO 50001 (Système de management de l'énergie) ou enregistrés EMAS (Système de gestion environnementale et d'Audit). Les informations sur les certifications/enregistrements des fournisseurs sont à demander directement aux fournisseurs. Elles peuvent être affichées sur leurs factures/sites internet.
- Prêter attention aux conditions de distribution, d'utilisation et de valorisation du produit : livraison en vrac, en conteneurs réutilisables ou consignés ; système de dosage ; fréquence des livraisons ; reprise des produits en fin de vie, etc.



POINTS DE VIGILANCE

- Se méfier des allégations environnementales non justifiées.
- Éviter le déplacement de pollution en important un produit même certifié alors qu'il existe localement.
- Sensibiliser le personnel sur les choix de produits et services responsables.



BÉNÉFICES ATTENDUS

- Sécurisation des relations fournisseurs et des approvisionnements.
- Maîtrise des coûts (ex : baisse des consommations).
- Valorisation de l'image auprès de la clientèle.



INVESTISSEMENT

- Coût salarial lié au temps passé pour rédiger le cahier des charges, référencer les fournisseurs, sensibiliser le personnel.
- Produits certifiés/locaux pouvant être plus chers que les produits standards.



RETOUR SUR INVESTISSEMENT

24 mois en moyenne (étude ADEME 2016).



GAINS

Variables selon l'ampleur de la politique d'achats responsables engagée.



AIDES

- ADEME : subventions aux accompagnements « tourisme durable ».

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Interdiction de la mise sur le marché ou de la mise à disposition de certains produits : cf. le calendrier des interdictions des produits plastiques jetables : www.actu-environnement.com/ae/news/calendrier-interdictions-produits-plastique-jetables-34997.php4.

Café Ty Pierre – Roscoff (29)

Trois critères principaux sont utilisés pour réaliser les achats : la qualité (composition - pas d'OGM, qualité gustative), le coût financier et l'impact environnemental (provenance, mode de production, saisonnalité des produits, écolabel, pas d'huile de palme).

L'ensemble des fournisseurs est informé de la volonté et de l'implication du restaurant dans la démarche d'excellence environnementale afin qu'ils proposent des produits/prestations adaptées.

La Closerie des Hortensias – Bréal-sous-Montfort (35)

Les fournisseurs sont sélectionnés selon quatre critères : existence d'une politique environnementale ; certifications (écolabel européen, agriculture biologique) ; localisation (fournisseurs locaux privilégiés) ; engagement de réduction des emballages et mise en place de solutions de conditionnement alternatives.

CRITÈRES RÉFÉRENTIEL

« Exemplarité environnementale dans la restauration commerciale »

C 5 : démarche environnementale certifiée

C 6 : fournisseurs porteurs du label écologique

C 45 et 47 : produits/biens/services locaux et/ou biologiques

C 49 : papier

C 54 : travaux/décoration



POUR ALLER PLUS LOIN

- Outils pratiques, méthodologiques et analytiques de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/dossier/optimiser-achats/achats-responsables>
- ADEME « Fiche entreprises » 2016 :
 - « Une politique d'achats responsables est un levier stratégique de création de valeur pour l'entreprise. S'inspirer avant de se lancer »
 - « Analyse des impacts de la mise en œuvre d'une politique d'achats responsables en entreprise »
- Mémo ADEME « Vos achats responsables avec l'écolabel européen : simplicité et fiabilité » 2017.
- Guide ADEME « Déchiffrer les étiquettes environnementales » 2019.
- ADEME décryptage des Labels environnementaux : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux>
- ADEME « 34 fiches de synthèse sur les impacts environnementaux des produits et les labels associés » 2020.
- Observatoire des achats responsables : www.obsar.asso.fr/